

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2017

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix.

L'an deux mil dix-sept, le trente-et-un janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, Mme GUENOT Lucienne, Mme COSTILLE Brigitte, M. LAMIDIEU Lionel, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas.

Absent excusé: M. AURIERE André

Monsieur HUMBERT Nicolas a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la moyenne vallée de l'Ognon :

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation et le calendrier de l'enquête publique.

Après examen du dossier, notamment des planches cartographiques relatives aux enjeux, aux aléas et au zonage, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, considère que les périmètres, notamment d'aléas très fort et fort, sont conformes aux constats faits localement et que le dossier dans son ensemble ne soulève pas d'observation particulière.

Le Conseil municipal autorise le Maire à consigner cet avis au registre d'enquête publique.

3/ Point sur les travaux en cours et à venir :

Travaux de renouvellement de canalisations d'eau :

Le Maire informe le Conseil que les travaux de canalisation d'eau, Rue de Traverse, débiteront le 6 février prochain.

Eclairage public :

Les luminaires d'une partie de la Grande rue et de la rue de la Mairie ne fonctionnent plus. Une demande d'intervention a été faite au SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône).

Par ailleurs, la troisième et dernière tranche de remplacement des luminaires (luminaires LED) sera lancée cette année.

Terrain de sport :

Après échanges, le Conseil décide de rénover le terrain de sport et autorise le Maire à faire appel à INGENIERIE 70 pour établir le descriptif et l'estimation des travaux à réaliser.

Chemin piétonnier entre Buthiers et Voray/l'Ognon :

Il est envisagé de réaliser un chemin piétonnier pour relier Voray/l'Ognon. L'emprise de ce chemin étant à la fois sur la commune de Buthiers et sur la commune de Voray/l'Ognon, le projet et le financement sont à définir avec la commune de Voray. Des réunions d'ajustements auront lieu prochainement. Madame Lucienne GUENOT et Monsieur Nicolas HUMBERT se sont portés volontaires pour participer aux réunions d'élaboration de ce projet.

Réfection du Pont du Moulin :

Avant d'engager la réfection du pont, le Maire explique qu'il faut définir la destination de la voie, rue du Moulin, soit la laisser ouverte à la circulation de tous les véhicules, soit la réserver aux piétons et 2 roues. En effet, la nature des travaux et le coût dépendent de l'utilisation de cette voie. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents se prononce pour une interdiction à la circulation automobile et décide que la rue du Moulin, jusqu'au pont franchissant la Buthiers, soit réservée aux piétons et deux roues.

Cimetière :

Le Maire propose de supprimer la haie située à l'entrée du cimetière. Elle est sèche dans de nombreux endroits et ne peut plus être taillée compte tenu de son envergure. Cette proposition est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité.

Par ailleurs, il est envisagé de remettre des graviers dans l'allée centrale du cimetière.

Installation de bancs :

L'opération d'installation de bancs se poursuivra cette année, l'un Rue des Vignes, l'autre à proximité de l'embarcadère ainsi qu'une table.

4/ : Calendrier et organisation des manifestations du 1^{er} semestre 2017

Vide-grenier du 21 mai 2017 :

Le comité de pilotage est représenté par Annick GAUTHEROT et Brigitte COSTILLE ; les membres du CCAS sont également inclus dans cette organisation. Le Maire précise que l'on peut réactiver l'association « sport et loisirs » pour « porter » cette manifestation. Il se charge de contacter l'ancien Président, Monsieur MARTIN Dominique, afin de reconstituer le bureau.

Journée nettoyage de printemps : la date est fixée au samedi 18 mars 2017

Soirée « jeux » :

Le CCAS propose d'organiser une soirée « cartes et autres jeux ». Il ne s'agit pas d'organiser un concours mais simplement de réunir les personnes qui ont envie de passer un moment ensemble en jouant aux cartes ou à d'autres jeux de société. **La date est fixée au vendredi 3 mars 2017 à 20h00**
Le lieu (salle RENAUDOT ou salle de l'ancienne école) sera déterminé en fonction du nombre de personnes participantes.

Festival de caves :

Le festival de caves se produira à Buthiers le 26 mai 2017 avec un spectacle dont le titre est « Les nouvelles poubelles des étoiles ».

5/ Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 30 janvier 2017 :

Le Maire présente au Conseil les sujets importants abordés lors du dernier Conseil communautaire, notamment le projet de construction d'une salle de sport « Dojo » à Rioz dont le coût est estimé à

1 200 000€ et la réalisation d'un terrain de football synthétique à Perrouse pour un montant estimé de 800 000€.

6/ Questions diverses :

.L'ambrosie

Le Maire fait lecture de l'arrêté ARS N°2014169-0010 en date du 18 juin 2014 qui impose à chaque commune de désigner un référent « ambrosie ». L'ambrosie est une plante envahissante et très allergisante. Dans les communes non touchées par l'ambrosie, comme Buthiers à ce jour, la mission du référent est réduite aux opérations de vigilance afin que celle-ci ne s'implante pas.

Après appel des candidatures, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Didier MAGNIN en qualité de référent ambrosie pour la commune de Buthiers.

. Révision du prix de location de l'ancienne salle de classe au « studio de poche » :

Le Maire présente les conditions de location de l'ancienne salle de classe au "Studio de Poche" et propose de réviser ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réviser les conditions de location de l'ancienne salle de classe au Studio de Poche aux conditions suivantes à compter du 1er février 2017 :

- prix fixé à 50.00 € (cinquante euros) la journée d'utilisation de la salle,
- la commune reste prioritaire en cas de besoin,
- une facture sera établie à chaque utilisation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à établir un nouveau contrat de location avec "Le Studio de Poche" et à signer tous les documents nécessaires à cette location.

. Mise à 2x2 voies de la RN57 : acquisitions complémentaires :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental de Haute-Saône concernant l'acquisition de parcelles complémentaires pour la réalisation du passage à faune n°4 (PF4) dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande du Conseil Départemental de Haute-Saône :

- concernant l'acquisition d'une superficie prévue de 4a 39ca de la parcelle A1 419 au lieu-dit "Les Essarts" au prix unitaire de 0.15 €, soit un montant prévu de 69.14 € (soixante-neuf euros, quatorze centimes), indemnité de réemploi de 3.29 € incluse, montant auquel s'ajoute le versement de la somme de 1 271.00 € (mille deux cent soixante et onze euros) au titre de la perte de valeur d'avenir.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 février 2017 à 20H00.